

ner au lieu de ma résidence prendra probablement la mer dans quelques jours, à moins de contrariétés imprévues.

Agréer donc, je vous prie, avec mes adieux, l'hommage de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

J.-B. CHAIGNEAU.

Bordeaux, 15 novembre 1820.

XXX

Bordeaux, 15 novembre 1820.

*A monsieur de Rayneval, Sous-Secrétaire d'État à Paris*<sup>1</sup>.

MONSIEUR,

Comptant sur votre bienveillance et vos bontés, je viens me recommander à vous, pour me faire obtenir, par votre intercession, une réponse conforme à la décision du conseil des Ministres qui m'accordait deux places gratuites dans un collège royal pour deux de mes fils que je laisse en France. J'ai eu l'honneur d'entretenir plusieurs fois Son Excellence le Ministre de l'intérieur à ce sujet : mais toutes mes lettres sont restées sans réponse. Je vous serai bien obligé de rappeler à Son Excellence à l'occasion, qu'elle a bien voulu me flatter de s'intéresser à ma demande, et d'y faire droit.

Le peu de temps que j'ai à passer en France m'ôte l'espoir d'être honoré de votre réponse; mais mon frère, à Lorient, s'est chargé de mes fils, et je vous

1. Écrit au frère de M. Chaigneau, le 20 décembre 1820. L. s.